

Appel d'urgence pour les victimes de l'ouragan Enawo à Madagascar

↳ Situation générale

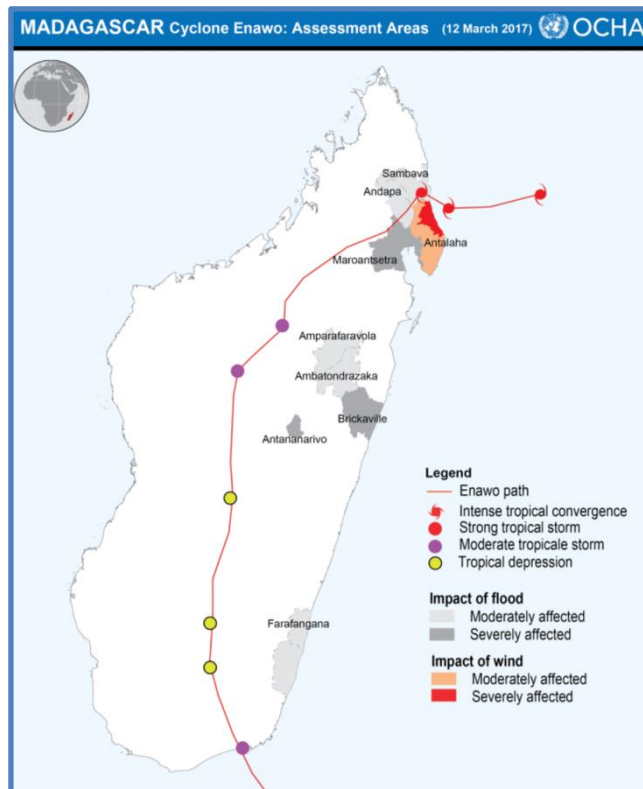
Le cyclone tropical intense Enawo a frappé les côtes Nord-Est de Madagascar le **7 mars 2017**. Avec des vents jusqu'à **290 km/h** et des rafales pouvant atteindre les **300 km/h** dans un rayon de 70 km autour de son centre, le Cyclone Enawo est l'un des plus puissants à avoir touché Madagascar au cours de ces dix dernières années.

Suivant une **trajectoire Sud-Sud-Ouest** à une vitesse lente, le système est passé par les régions de Sava, Analanjirofo, Alaotra Mangoro, Atsinanana, Analamanga, Vakinankaratra, Bongolava, Itasy, Ihombre, Amoron'i Mania, Haute Matsiatra et de Vatovavy Fitovinany.

Premier bilan (au 14 mars 2017) :

Les évaluations réalisées par le Bureau National de gestion des Risques de Catastrophes (BNGRC) mentionnent :

- **plus de 394 987 personnes sinistrées**
- **78 décès**
- **18 personnes disparues**
- **250 blessés**
- **79 586 sans-abris**
- **205 424 déplacés**



Crédit: Croix-Rouge Malagasy

Crédit: UNICEF

La population déjà touchée par le cyclone est particulièrement affectée par les fortes précipitations et les inondations, les coulées de boue et les glissements de terrains déjà survenus à plusieurs endroits dans le nord et l'est de l'île. Ces aléas ont produit de graves dommages sur cultures agricoles, les habitations, les bâtiments administratifs et éducatifs ainsi que les centres de santé. Madagascar est par ailleurs affecté par les conséquences de la grave sécheresse qui touche le sud du pays depuis plusieurs mois et menace plus de 850 000 personnes d'insécurité alimentaire extrême.

↳ Les besoins humanitaires identifiés



Santé : réduire les risques sanitaires liés aux inondations, distribuer des produits de première nécessité, fournir un soutien psychosocial dans les centres d'évacuation des sinistrés, organiser des séances de sensibilisation autour de la santé et de l'hygiène



Eau, hygiène assainissement : permettre un accès à l'eau potable, réduire les risques de maladies liées à l'eau



Abris/Habitat : reconstruction d'urgence

Soutien à la Croix-Rouge



Le **Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International** (Centre de Crise et de Soutien, Mission pour l'Action Humanitaire) va financer le projet de la Croix Rouge visant à **améliorer les conditions de subsistance de 25 000 personnes sinistrées** par le passage du cyclone Enawo. La Croix-Rouge française, partenaire technique et financier de la Croix-Rouge malgache, mobilisera, via sa **Plate-forme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien (PIROI)**, **plus de 50 tonnes de fret humanitaire** à destination des populations malgaches sinistrées. Le matériel de première urgence déployé depuis l'entrepôt de la PIROI à La Réunion vise à fournir des **kits de construction d'abris d'urgence**, ainsi que des **kits d'accès à l'eau et à l'hygiène**.

Le fret mobilisé par la PIROI fera l'objet de 2 envois séparés. Face à l'urgence de la situation, un premier envoi composé d'une partie des kits d'abris d'urgence et des bâches sera effectué à destination de Vohémar, dans le nord du pays. Les kits d'accès à l'eau et à l'hygiène seront acheminés dans un second temps.

Ce matériel permettra aux populations sinistrées prises en charge par la Croix-Rouge malgache de **bénéficier d'abris temporaires et d'une amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement**.

➤ COMMENT AGIR GRÂCE AU FACECO ?

1. CHOISIR...

Votre collectivité souhaite contribuer au FACECO afin de venir en aide aux populations sinistrées à Madagascar.



2. CONTRIBUER...

À la suite de la délibération, votre trésorerie compétente effectue un virement auprès de la trésorerie générale pour l'étranger (TGE) :

**Trésorerie générale pour l'étranger
Banque de France (BDF), agence de Nantes (44)**

Code banque : 30001 - code guichet : 00589

Compte : 0000M055150 - clé RIB : 21

IBAN : FR06 3000 1005 8900 00 M0 5515 021

Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPCCT

Lors du virement, préciser le numéro et l'intitulé du fonds de concours à abonder : **1-2-00263 « Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger »** en mentionnant le pays ou la crise ciblé.



3. OFFICIALISER...

Votre collectivité officialise le don en cours de versement :

- **auprès du service recettes de la TGE** en lui faisant parvenir par courriel (tgrec930@dgfip.finances.gouv.fr) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds (pays ou crise) ;
- **auprès du Centre de crise et de soutien du MAEDI** en adressant une copie du message par courriel (uga-comptabud.cdc@diplomatie.gouv.fr) ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous.



➤ CONTACT

Florence DO CAO

relations avec les collectivités territoriales

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international,

Centre de crise et de soutien, Mission pour l'action humanitaire

37 quai d'Orsay – 75700 PARIS 07 SP

Courriel : florence.do-cao@diplomatie.gouv.fr

Tél. : +33 (0)1 43 17 67 61

FACECO



MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

diplomatie.gouv.fr